

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le 5 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2016

Présents : MM. GUETTARD Philippe, PEUDEVIN Evelyne, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, LEBAY Paule, GASNIER Richard

Excusés : MM LAFFRAY Didier, MORISSET Gilles, GIRAUD Isabelle, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme,

Absent M. BRUNO Christian

Madame LEBAY Paule a été désignée secrétaire de séance.

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'ENTRÉE DE BOURG – CHOIX DU PRESTATAIRE**

*Délibération N°28/16 publiée le 07/07/2016 - Transmise à la préfecture le 07/07/2016 - Reçue à la préfecture le 11/07/2016*

Dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de bourg, Route d'Onzain, une consultation par marché à procédure adaptée a été lancée en mai pour choisir un maître d'œuvre.

Six candidats ont déposé un dossier :

- \_\_ Agence URBA 37 – 57, rue Nationale – 37240 MANTHELAN
- \_\_ ARCAMZO – 15, chemin de Charlemagne – 41120 CELLETTES
- \_\_ AREA Urbanisme – 6 bis, allée des Oliviers – 79300 BRESSUIRE
- \_\_ AVR Conseil – 19/21, rue Thalès de Milet 72000 LE MANS
- \_\_ ECMO Sas – 25, rue des Arches – 41000 BLOIS
- \_\_ EMC BTP – La Châtaigneraie- 276, rue des Cormes – 45590 SAINT-CYR-EN-VAL.

L'analyse des offres a été confiée à l'Agence Technique Départementale (ATD) dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage. Les propositions des bureaux d'études AVR Conseil et EMC Bâtiment n'ont pas été examinées pour cause d'acte d'engagement non-conforme. Parmi les 4 autres candidats, l'ATD propose de retenir l'offre de la Sté ARCAMZO qui recueille une note finale de 7.44/10. Agence URBA 37, AREA Urbanisme et ECMO recueillent respectivement des notes de 6.14, 4.56 et 4.33. La Commission d'Appel d'Offres valide la sélection proposée et propose au Conseil municipal de retenir l'offre de la Sté ARCAMZO, la mieux-disante.

Le Conseil municipal par 8 voix POUR

- \_\_ décide de retenir comme maître d'œuvre la Sté ARCAMZO avec une rémunération de 3784.00 € HT, résultat de l'application d'un taux de 4.30 % sur le montant estimatif des travaux arrêté à la somme de 88 000 € HT,
- \_\_ donne mandat à M. le Maire pour engager l'opération et signer les pièces relatives au dossier.

## **EMPRUNT – TOITURE DU PRESBYTÈRE**

*Délibération N°29/16 publiée le 10/07/2016 - Transmise à la préfecture le 07/07/2016 - Reçue à la préfecture le 11/07/2016*

Par délibération n° 25/16 en date du 14 juin 2016, le Conseil municipal a donné mandat à M. le Maire pour négocier librement un emprunt de 36 000 € destiné à financer la réfection de la toiture de l'Ancien Presbytère.

Quatre organismes de prêt ont été consultés :

- La Caisse des dépôts et consignations,
- La Banque Postale,
- La Caisse d'Épargne Loire-Centre,
- Le Crédit Agricole Val de France.

La Caisse des dépôts et consignations ne prête que sur un minimum de 20 ans à un taux variable indexé sur le rendement du livret A.

La Banque Postale ne prête pas en dessous d'un montant minimum de 50 000 €.

Le Crédit Agricole Val de France propose un prêt à échéance trimestrielle sur 5, 7 ou 10 ans à des taux fixes de 0.51%, 0.69% et 0.97% et un forfait de commission de 50.00 €.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre propose un prêt à échéance trimestrielle sur 5 ou 10 ans à des taux fixes de 0.50 % et 0.68 % et un forfait de commission forfaitaire de 75.00 €.

M. le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour un prêt de 36 000 € à échéance trimestrielle sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.68 % et des frais de commission forfaitaire de 75.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 8 voix POUR :

- approuve l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour un prêt de 36 000 € à échéance trimestrielle sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.68 % et un forfait de commission de 75.00 €,
- décide de confier les travaux à l'entreprise Jacky RENIER pour la somme de 36 259.68 € TTC financée en totalité par l'emprunt,
- décide l'inscription de la recette de 36 000 € à l'article 1641 du budget 2016,
- donne mandat à M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier tant pour contracter l'emprunt que pour engager les travaux.

## **LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ISOLATION DE L'ALSH**

*Délibération N°30/16 publiée le 07/07/2016 - Transmise à la préfecture le 07/07/2016 - Reçue à la préfecture le 11/07/2016*

Suite à la délibération n° 10/16 du 8/03/2016, la Région Centre-Val de Loire a mandaté le Bureau d'études ENERYIA de Nazelles-Négron (37) pour mener une étude de performance énergétique du bâtiment communal d'accueil de l'ALSH dans le cadre du dispositif « Energétis Collectivités Bâtiment ». L'audit a été effectué en mai et le rapport présenté à la municipalité le 10 juin 2016. Selon les différents scénarii proposés par Energia et en y adjoignant des travaux d'accessibilité au bâtiment, le chiffrage estimatif de l'opération se situe dans une fourchette de 44 000 à 63 000 € HT, avec en regard une subvention attendue de la Région Centre-Val de Loire de 11 100 à 16 400 €.

Pour que le Conseil municipal dispose de tous les éléments techniques et financiers pour arrêter son choix, M. le Maire propose de lancer dès à présent un marché de Maîtrise d'œuvre. Le prestataire retenu validera la faisabilité technique et affinera les chiffrages estimatifs de chaque option proposée. Il aura ensuite pour mission d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du scénario retenu..

Le Conseil municipal décide à 8 voix POUR :

- de lancer un marché de maîtrise d'œuvre de travaux pour améliorer la performance énergétique du bâtiment de l'ALSH,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2016 sur la base d'un taux estimatif de maîtrise d'œuvre de 8%, appliqué au montant de haut de fourchette des travaux, soit 6000 € TTC,

- d'engager les travaux du scénario choisi au cours de l'exercice 2017,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2017,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter sur ce dossier l'aide financière de la Région Centre – Val de Loire, de la CAF, voire de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental (DSR) au meilleur taux et à signer les différentes pièces afférentes au marché.

### **LOGEMENT LOCATIF**

*Délibération N°31/16 publiée le 07/07/2016 - Transmise à la préfecture le 07/07/2016 - Reçue à la préfecture le 11/07/2016*

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il a été interpellé par Monsieur SIMONUTTI, locataire du logement situé 13 Rue de la Poste à Mesland qui a subi un dégât des eaux assez important. Monsieur le Maire s'est rendu sur place et a constaté les dégâts.

Les travaux de première nécessité ont été effectués par les agents communaux. Le plafond étant sérieusement endommagé, celui-ci, compte tenu de la période estivale, sera refait à neuf par les agents communaux dans le courant du mois de septembre.

Afin de pallier ce préjudice, Monsieur le Maire propose de faire un geste social en lui accordant la gratuité de deux mois de loyers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à effectuer une remise de loyers de 20% durant 10 mois à compter du mois de juillet 2016.

### **VENTE JEU JARDIN DE LA PETITE CISSE**

*Délibération N°32/16 publiée le 07/07/2016 - Transmise à la préfecture le 07/2016 - Reçue à la préfecture le 11/07/2016*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acheté des jeux d'enfants à installer au jardin de la Petite Cisse. A ce jour, il reste un jeu qui doit être retiré compte tenu de son état.

Monsieur MULTEAU a proposé de le racheter moyennant la somme de 30.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à le vendre en l'état au prix de trente euros (trente euros) à Monsieur MULTEAU sans qu'il ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire indique que les vestiaires du stade ont fait l'objet d'un nouveau vandalisme.